

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



# R-co Thematic Real Estate

Compartiment de la SICAV R-co  
Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe  
Code ISIN : FR0007457890 ( Action C EUR )

## Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment de classification « actions de pays de la zone euro » a pour objectif de gestion de réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure ou égale à 5 ans et en investissant en actions de sociétés françaises du secteur immobilier et de foncières européennes, une performance, nette de frais de gestion, en ligne avec celle de son indice de référence (l'indice immobilier IEIF Eurozone net coupons réinvestis (Institut d'Epargne Immobilière et Foncière)) doublée d'une volatilité inférieure à la moyenne des fonds spécialisés sur ce secteur. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

La stratégie d'investissement du compartiment repose sur l'identification des tendances longues qui forment les cycles immobiliers. Cette exigence prospective est sous-tendue par une analyse conjoncturelle qui agrège les différents indicateurs avancés du marché et permet de sélectionner les véhicules les plus appropriés. Le compartiment peut investir entre 80 et 100% de son actif en actions. Ces actions sont, au moins à 80% des titres français et de sociétés de la zone euro. L'exposition au risque de change, hors zone euro est limitée à 10% maximum de l'actif. Pour 20% au maximum de l'actif, l'exposition peut porter sur des produits de taux. Les critères d'investissement reposent sur des indicateurs de croissance du patrimoine, de performance de l'exploitation, de multiples de valorisation et de la couverture de risque de hausse des taux. La stratégie du compartiment est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs, cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les proportions suivantes :

- entre 80 et 100% sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un des pays de la zone euro dont le marché français. Le risque de change ne peut excéder 10% de l'actif net pour un investisseur appartenant à la zone euro (il peut s'agir, par exemple, de titres de société hors zone euro, à la suite d'une Offre Publique d'Echange initiée par lesdites sociétés). Le compartiment sera investi sur un ou plusieurs marchés des actions de toutes tailles de capitalisation boursières (dont 60% maximum de l'actif net en petites capitalisations) émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro.

- entre 0 et 20% de titres de créance, instruments des marchés monétaires, obligataires et convertibles. Le compartiment investira dans des obligations, des titres de créances négociables (tel que notamment les titres négociables à court terme et les Euro Commercial Papers), de toutes échéances, à taux fixe, variable ou révisable, des titres participatifs, des obligations convertibles, des obligations callable/puttable dont des make whole call, des obligations indexées, de toutes qualités de signature ou non notées (la quote-part maximale d'obligations High Yield et/ou non notées étant de 10%). La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

- entre 0 et 10% en parts ou actions d'autres OPCVM ou en part ou actions de FIA de droit français ou européen ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les quatre critères fixés par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

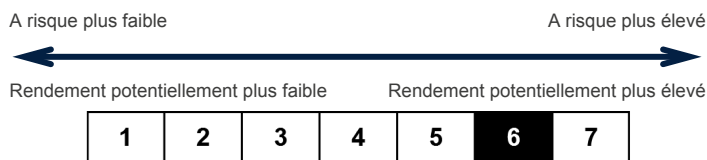
En vue de réaliser l'objectif de gestion, le gérant pourra prendre des positions sur les marchés réglementés français et/ou des pays de la zone euro, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille sur les marchés des actions et des devises. Il n'y a pas de recherche de surexposition, de ce fait l'exposition totale (actions et instruments dérivés) ne dépassera pas 100% de l'actif du compartiment. L'exposition globale du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 10%.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL +2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

## Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de ce compartiment est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions de sociétés françaises du secteur immobilier et de foncières européennes.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

• La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.
- Le compartiment n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

- Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	2,24%
--------------------------------------	-------

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

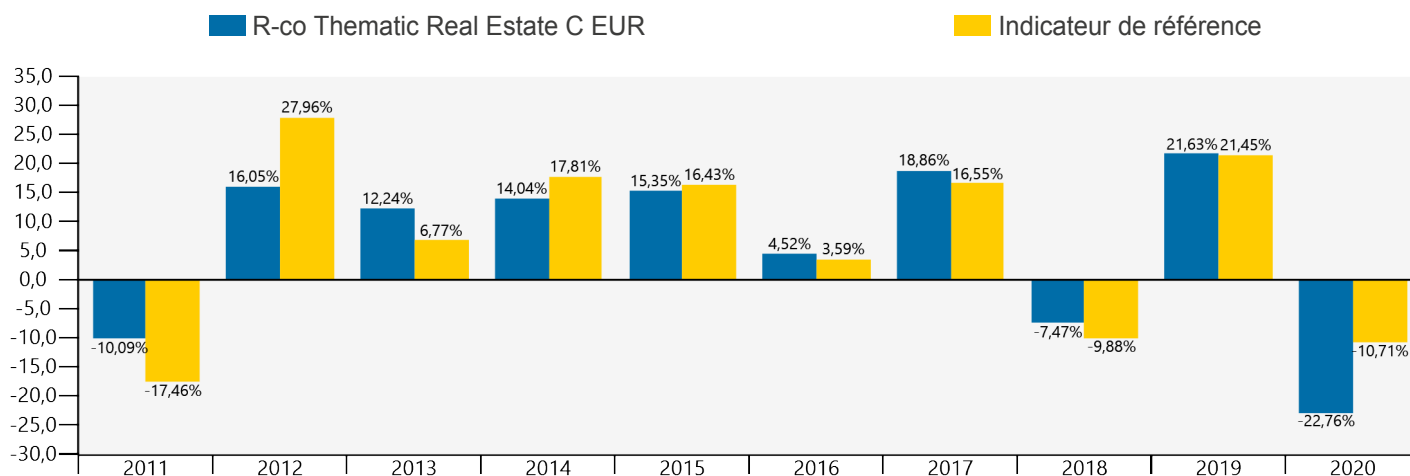
### Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	0%
------------------------------	----

15% de la surperformance du compartiment par rapport à la performance de son indicateur de référence, l'indice IEIF Eurozone coupons nets réinvestis. Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-dessus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

## Performances passées



Ce compartiment a été créé en **2018**.

Les Actions « C EUR » ont été créées le 26/10/2018.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

### Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial  
29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.am.eu.rothschildandco.com](http://www.am.eu.rothschildandco.com).

Fiscalité : Support de contrats d'assurance vie.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou

non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce compartiment de la SICAV a été créée à l'occasion de la fusion absorption du FCP Martin Maurel Pierre Capitalisation le 26 octobre 2018. La part C EUR dudit FCP a été créée le 18 mai 1990 et est devenue la catégorie d'action C EUR de ce compartiment.

Ce compartiment peut être constitué d'autres types d'actions. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant :

[www.am.eu.rothschildandco.com](http://www.am.eu.rothschildandco.com)  
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.am.eu.rothschildandco.com/fr](http://www.am.eu.rothschildandco.com/fr). Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 juillet 2021.